

## **10 propositions ECOLO-Groen ! pour réussir la transition écologique de notre économie et soutenir l'emploi**

Notre pays est confronté à une double crise majeure : socio-économique et écologique. D'aucuns plaident pour un nouveau pacte social ou la fixation d'objectifs économiques et sociaux à l'horizon 2020 : quelque chose de cet ordre sera sans aucun doute nécessaire dans les mois qui arrivent, et les écologistes participeront activement à ce débat avec leur propres propositions. Mais une chose est d'ores et déjà certaine, on ne pourra pas mettre sur pied un nouveau pacte social sans y intégrer la dimension environnementale. Des plans de relances classiques ne peuvent suffire à répondre à cette double crise que nous vivons. Les Verts plaident pour la transition écologique de notre économie, pour que notre mode de développement soit compatible avec son environnement et le bien-être. C'est non seulement urgent mais en plus utile et porteur pour répondre aux défis sociaux et environnementaux !

La crise de l'emploi frappe durement la Belgique. Selon le dernier rapport annuel de la Banque nationale de Belgique, les pertes nettes d'emplois au cours de l'année 2009 ont atteint 67.000 unités en Belgique. Que ce soit chez Opel Anvers, AB Inbev, Carrefour ou de plus petites entités, l'actualité sociale de l'année 2010 n'est pas moins inquiétante en la matière.

Nos sociétés sont par ailleurs dans une impasse environnementale. Nous ne pouvons poursuivre en considérant que les ressources naturelles sont disponibles de manière infinie pour la production de biens et de services. Nous serons ainsi, entre autres, rapidement confrontées aux pics pétrolier et gazier. Si les ressources ne vont pas totalement disparaître au niveau mondial, leur disponibilité va baisser et les prix vont grimper en flèche dès la prochaine décennie. Il est plus que temps de transformer notre système énergétique.

Face à ce constat de double crise, le gouvernement fédéral apparaît plus que jamais sans projet et sans vision d'avenir. Les initiatives de la majorité fédérale manquent d'orientation et de perspective et le Gouvernement se complait dans l'autosatisfaction en rappelant les mesures déjà prises. De nouvelles mesures sont toutefois nécessaires. C'est ce pourquoi ECOLO a plaidé dans sa communication du 5 février dernier, appelant à un redéploiement vert de notre économie.

Pour les Verts, l'écologie est l'avenir de l'économie, non seulement parce qu'on a tout à gagner à des processus économiques moins énergivores et plus respectueux de l'environnement mais également parce qu'il y a de l'emploi à créer dans les secteurs spécifiquement « verts » (biotechnologie, efficacité énergétique, dépollution, recyclage et réutilisation, rénovation urbaine,...). Tout indique que plus nous serons à la pointe en matière de réduction d'émissions de GES (gaz à effet de serre, y compris CO<sub>2</sub>), plus nous aurons de chance de sauver notre climat, plus nous inscrirons notre économie dans l'avenir qui s'impose à nous.

Il conviendrait ainsi de saisir l'opportunité de la crise pour orienter notre économie vers davantage de durabilité et lui permettre de réussir la désormais incontournable transition écologique. Outre le fait de représenter une opportunité formidable de construire ensemble un avenir pour tous, en assurant à chacun davantage de qualité de vie, en veillant à plus de justice sociale et à un environnement plus sûr et plus sain, la transition écologique offre à l'économie de formidables opportunités qu'il faut absolument saisir dès à présent. C'est la voie volontariste qu'ont choisi les gouvernement wallon et bruxellois.

**Tout en apportant une réponse aux enjeux énergétiques et environnementaux énormes qui font face à nous, une telle transition écologique, créatrice d'emplois verts, permettrait alors de perpétuer notre modèle social et de répondre aux grands défis sociaux du XXIème siècle, comme le vieillissement de la population.**

Au cours des 15 dernières années, la Belgique a perdu plus rapidement que l'UE en moyenne des parts de marché à l'exportation. Le doublement prévu en valeur des marchés des biens et services environnementaux à l'horizon 2020 offre l'opportunité d'enrayer ce déclin compétitif<sup>1</sup>. Il importe donc d'orienter sans plus attendre notre économie vers les secteurs du futur, de la redéployer pour la rendre moins dépensière sur le plan énergétique, plus protectrice de la biodiversité, plus respectueuse de l'environnement et des travailleurs et capable de capter les emplois verts de demain.

Il est nécessaire également qu'un pourcentage important des moyens dégagés par les différents gouvernements pour contribuer à un redéploiement économique soient consacrés aux secteurs verts, qui sont les secteurs d'avenir. A ce titre, différentes études indiquent que les pays européens, dont la Belgique, sont en retard en volume d'investissement et en proportion des investissements consacrés à la transition écologique de l'économie par rapport à d'autres acteurs et pays dans le Monde.

Enfin, il est bien évident aux yeux d'ECOLO que des mesures de régulation strictes sont par ailleurs nécessaires afin de rencontrer les enjeux de lutte contre un capitalisme débridé et de régulation de la finance. Cela passe par des réformes en profondeur du système économique et financier par rapport auxquelles nous avons déposé une série de propositions concrètes.

Dans ce contexte et face à l'absence de réelle initiative du gouvernement fédéral en la matière, Ecolo et Groen mettent ici en avant 10 propositions concrètes pour transformer notre économie en une économie plus verte et plus durable, moins lourde en CO2 et soutenant effectivement le maintien et le développement d'emplois de proximité et de qualité.

**C'est dans ce cadre que s'inscrivent 10 les propositions concrètes suivantes :**

1. Construire avec les partenaires sociaux une stratégie pour réussir la transition écologique de l'économie belge
2. Mettre en place des indicateurs alternatifs au PIB
3. Développer des indicateurs et des stratégies afin de diminuer l'empreinte écologique des entreprises
4. Renforcer et réorienter les politiques de formation des travailleurs
5. Favoriser et soutenir les groupements d'entreprise
6. Soutenir la recherche et développement verte
7. Orienter les aides publiques en faveur des entreprises qui maintiennent ou créent de l'emploi et qui prennent en compte l'environnement
8. Soutenir la demande de biens écologiques, respectueux de l'environnement et des droits sociaux via les marchés publics
9. Isoler les bâtiments publics
10. Favoriser l'émergence d'initiatives d'économie sociale et solidaire

---

<sup>1</sup> Source : Roland Berger Strategy Consultants, repris par l'OIT, l'ONU, l'OCDE et la Commission Européenne.

## **Proposition 1 : Construire avec les partenaires sociaux une stratégie pour réussir la transition écologique de l'économie belge**

Pour faciliter la transition vers une économie plus verte, vers une économie respectueuse de l'environnement, les partenaires sociaux ont un rôle primordial à jouer ensemble. Un dialogue social fructueux est indispensable afin de mettre en place des politiques économiques sociales et environnementales plus cohérentes mais également partagée par tous.

Malgré leurs divergences actuelles, les partenaires sociaux s'accordent d'ailleurs à dire que l'économie de demain sera verte. Ecolo et Groen proposent dès lors que les différents secteurs représentés au Conseil Central de l'Economie et au Conseil National du Travail soient invités à élaborer une proposition de stratégie pour permettre à notre économie de réussir la transition écologique, avec une feuille de route comportant des actions concrètes notamment en matière de formation, d'organisation du travail (par exemple la qualité de l'environnement, la santé et la protection du travailleur, les possibilités de télétravail, plan de mobilité collective...) et d'impact de l'entreprise sur son environnement (consommation d'énergie, pollution, relations avec les riverains,...).

Il s'agira pour les partenaires sociaux d'élaborer une recommandation en vue de réussir la transition écologique de l'économie belge, tel qu'ils l'avaient fait au sujet de la « culture de l'innovation et de l'entreprise dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord Interprofessionnel 2007-2008 » (17/12/2008).

A nos yeux, la transition écologique de l'économie doit s'appuyer, sous l'impulsion du gouvernement fédéral, sur un consensus fort, dans la tradition du dialogue social à la belge. Proposer aux partenaires sociaux d'élaborer leur propre stratégie est la meilleure façon d'en faire des partenaires du changement.

## **Proposition 2 : Mettre en place des indicateurs alternatifs au PIB**

Si l'on veut sortir de la crise socio-économique actuelle « par le haut », on ne peut se contenter de mesurette et de petits plans de relance. La crise sociale, énergétique, environnementale appelle des révisions profondes de notre mode de développement. C'est d'un véritable plan de redéploiement que nos économies ont besoin. La transition vers une économie durable, écologiquement et socialement doit permettre de résoudre les dilemmes que pose la croissance.

Les indicateurs économiques traditionnels tel le Produit Intérieur Brut sont insuffisants pour évaluer la durabilité d'un système social, économique, écologique. Ils ne peuvent plus suffire à orienter la décision politique. Actuellement, construire une maison dont la « durée de vie » est de dix ans, sans prise en compte de son impact environnemental est plus favorable à la croissance que construire une maison qui dure cent ans et qui s'inscrit dans son environnement. La croissance économique telle que mesurée actuellement ne génère plus une amélioration de la situation sociale, ni le bien-être. La plupart des indicateurs alternatifs existants indiquent un découplage entre la croissance du PIB et la croissance du bien-être, de l'empreinte écologique, de la santé sociale, etc.

De multitudes d'indicateurs alternatifs existent. A l'instar de ce qui est prévu au niveau du gouvernement wallon qui s'est engagé à créer des indicateurs alternatifs pour aider à la décision politique, Ecolo et Groen appellent le gouvernement fédéral à travailler rapidement à la mise en place d'indicateurs alternatifs au PIB et à profiter de la présidence belge de l'union européenne pour porter ce débat sur la scène internationale.

Il est temps de prendre concrètement en compte dans l'élaboration des politiques la situation sociale, les inégalités, la santé, la scolarité, le bien-être, l'emprunte écologique en en se focalisant plus uniquement sur la croissance. Ecolo et Groen souhaitent contribuer positivement à ce débat.

### **Proposition 3 : Développer des indicateurs et des stratégies afin de diminuer l'empreinte écologique des entreprises**

Actuellement en Belgique, la transposition de la directive européenne 2002/14/CE impose aux employeurs de plus de 50 travailleurs de fournir aux travailleurs, via leurs représentants au sein de l'entreprise, certaines informations économiques (information sur la situation, l'évolution récente et l'évolution probable des activités économiques de l'entreprise) et sociales (information ayant trait à la situation et à l'évolution de l'emploi).<sup>2</sup>

Si cela peut apparaître comme une contrainte supplémentaire pour les entreprises, un tel tableau constitue d'abord et avant tout un outil de pilotage intéressant et efficace qui permet de détecter des risques économiques, de prévenir les conflits sociaux ou d'améliorer les pratiques de l'entreprise, par exemple en matière environnementale.

Ecolo et Groen proposent d'élargir l'information et la consultation des représentants des travailleurs en intégrant à ces documents un tableau de bord de gestion environnementale, accompagné d'un plan d'action visant à des changements concrets dans l'organisation du travail.

Ce tableau de bord, permettant, en dialogue avec les représentants des travailleurs, d'évaluer et d'ajuster les choix environnementaux d'une entreprise à travers des données chiffrées, collecterait divers d'indicateurs de performance environnementale comme l'utilisation d'énergie (kWh) et de ressources naturelles (m<sup>3</sup> d'eau), l'utilisation de matières premières et de produits auxiliaires (kg ou litre), la production de déchets solides et liquides, les émissions de polluants dans l'air (ppm) mais également des indicateurs de gestion (performance de la gestion environnementale - formation des travailleurs), des indicateurs économiques (ratios économiques liés à l'environnement - coût de l'énergie) et des indicateurs d'état de l'environnement (état de l'environnement interne - protection et sécurité des travailleurs et externe - impact de l'entreprise sur l'environnement en terme de bruit, de pollution, trafic routier,...).

Le nombre et la nature des indicateurs environnementaux devraient, par ailleurs, varier selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise<sup>3</sup>. De même, les entreprises devraient être aidées pour y parvenir, en partageant ou en créant en leur sein une fonction d'éco-conseiller, dont l'expérience indique qu'elle est aussi rentable sur le plan environnemental que sur le plan économique.

L'aide à développer autour des indépendants, des petites et des moyennes entreprises doit non seulement informer, conseiller mais elle doit aussi accompagner l'entrepreneur, voire le décharger des démarches administratives et gestionnaires dans ce travail d'identification des indicateurs mais aussi dans l'utilisation de ceux-ci pour orienter les modes de production et de gestion de l'entreprise. Les organismes chargés de remplir les missions de guichets d'entreprise pourraient se voir attribuer ces missions.

---

<sup>2</sup> Les informations économiques sont fournies par les Conseils d'Entreprises au sein des entreprises de plus de 100 travailleurs et par le Comité de Prévention et de Protection au Travail dans les entreprises de plus de 50 travailleurs. L'arrêté royal du 27 novembre 1973 et la loi du 23 avril 2008 précisent quels sont les obligations des entreprises à cet égard.

<sup>3</sup> Pour les entreprises de plus de 50 travailleurs, un tel reporting serait obligatoire tandis qu'il s'effectuerait sur base volontaire pour les entreprises de moins de 50 travailleurs.

Du dialogue nécessaire à la mise en place de ce tableau de bord pourraient naître diverses initiatives générant des bénéfices, tant pour l'environnement que pour les entreprises. Outre l'occupation de nouvelles niches porteuses et la compression de certains coûts, la mise en place de politiques environnementales permet en effet aux entreprises de répondre aux exigences toujours plus grandes des actionnaires, des investisseurs, des donneurs d'ordres, des pouvoirs publics et des associations en matière de gestion de l'environnement.

Pour ECOLO et Groen !, les entreprises publiques doivent montrer l'exemple en la matière et mettre en place dès à présent ces outils de pilotages et ces stratégies en vue de limiter leur impact environnemental et réaliser des économies d'énergie. Vu leur volume d'activités et le nombre des bâtiments qu'elles occupent, l'impact de telles mesures dans le chef des entreprises publiques peut être rapide et constituer un modèle pour le secteur privé.

#### **Proposition 4 : Renforcer et réorienter les politiques de formation des travailleurs**

La formation professionnelle est un facteur important de valorisation personnelle du travail et profite également aux entreprises, à l'emploi. Elle est également indispensable à la réussite de la transition vers une économie verte puisque celle-ci génère la création de nouveaux métiers et de nouvelles procédures au sein de l'entreprise, de nouvelles niches d'emplois. La transition écologique aura un impact sur la plupart des métiers et des secteurs.

C'est pourtant dans ce contexte que le congé éducation payé a été fortement raboté<sup>4</sup> par le Gouvernement fédéral et par la Ministre de l'Emploi (tant en termes d'étendue de formation couverte par ce congé qu'en termes de financement par les entreprises). Nous devons constater qu'actuellement l'objectif interprofessionnel visant à atteindre l'équivalent de 1,9% de la masse salariale investi dans la formation des travailleurs n'est pas atteint malgré les engagements pris en ce sens depuis plusieurs accords interprofessionnels.

Par ailleurs, il existe une obligation pour les entreprises d'orienter 0,1% de masse salariale à la formation des groupes dits « à risques », qui n'est que très imparfaitement rencontrée à l'heure actuelle, notamment à l'égard des travailleurs sans emploi. Il existe également une série de fonctions dites « en pénuries » qui ne pourront que se développer dans ce contexte alors même que la demande de nouveaux métiers va croître (dans la construction durable, la gestion des déchets, la dépollution des sols, etc.).

Nous constatons que le marché du travail belge souffre d'un manque cruel de qualification de base et les travailleurs peu et non qualifiés sont bien trop nombreux. Enfin, nous regrettons que les travailleurs qui subissent le chômage économique, parfois pendant de longs mois, ne bénéficient pas d'une offre de formation systématique, utile tant à leur entreprise, particulièrement en cas de reprise, qu'à la suite de leur carrière professionnelle, quelle qu'elle soit.

Des dispositifs de formations spécifiques et renforcés sont utiles pour répondre à tous ces enjeux !

La Suède développe un système de formation dit de « knowledge-lift » qui répond à ce problème de manière importante en ciblant les compétences de base pour les peu et moyennement qualifié, y compris quand ils sont liés par un contrat de travail, par le biais d'une offre de formation intersectorielle, décentralisée au niveau territorial et focalisée sur les compétences de base.

---

<sup>4</sup> On assiste ainsi depuis des années à une diminution du nombre d'heures qui peuvent être prises en compte et à une diminution de la part du financement des employeurs.

Ecolo et Groen appellent donc le gouvernement et les partenaires sociaux à mettre en place un système de formation de type du « knowledge-lift » suédois. Nous demandons un doublement du pourcentage de la masse salariale affectée aux groupes à risque, et une affectation de celle-ci pour moitié, en collaboration entre secteurs et opérateurs publics de formations régionaux, à la construction d'un vaste plan de formation orienté vers la transition écologique de l'économie. Nous demandons au gouvernement d'intensifier et de réorienter en ce sens le monitoring des fonds de formation sectoriels. Enfin, nous rappelons notre opposition aux dernières mesures qui ont réduit le Congé Education, appelons tout au contraire à un renforcement de ces possibilités de formation continue. En investissant dans la formation, on investit dans l'avenir de l'économie et dans la transition écologique de celle-ci !

Nous savons que la formation est une compétence partagée avec les entités fédérées mais nous savons aussi que les formations les plus efficaces sont celles qui permettent l'alternance ou qui peuvent être mises en œuvre sur les lieux de travail grâce à du tutorat ou à des formateurs externes qui viennent dans l'entreprise accompagner les travailleurs dans l'acquisition des nouvelles techniques. Le niveau de pouvoir fédéral doit offrir les cadres légaux de ces accompagnements formatifs.

Les nouveaux chantiers dans les métiers verts sont tellement nombreux et les besoins en entrepreneurs ainsi qu'en techniciens tellement importants qu'il faut veiller à ce que les travaux effectués le soient avec toutes les garanties de qualité. Il ne suffit pas de remplacer la « laine de verre » par du chanvre pour qu'une isolation réponde aux normes d'efficacité à long terme. Installer des panneaux solaires nécessite de combiner différents métiers, de plombier, d'électriciens, d'ardoisier, de chauffagiste, avec celui d'installateurs de panneaux. Nous devons pouvoir garantir la qualité des travaux effectués, au risque, dans le cas contraire, de perdre tout le bénéfice des choix posés par d'aucuns en vue d'une orientation plus verte des investissements et de l'économie.

### **Proposition 5 : Favoriser et soutenir les groupements d'entreprise**

Et si plusieurs chefs d'entreprise se mettaient ensemble pour engager un ou des salariés, répondant à des besoins spécifiques (soutien administratif, comptable ou logistique, par exemple) mais impossible à employer par chacun d'entre eux pris individuellement ? C'est le principe des « groupements d'employeurs », une formule née en France et qui répond à une attente spécifique du monde du travail et qui peut jouer un rôle positif dans la transition écologique de l'économie. Plus de 35.000 personnes y travaillent ainsi de façon partagée en France. Par contre, il n'y en a que quelques groupements d'entreprise en Wallonie et à Bruxelles. Cette formule gagnerait à être soutenue et développée dans notre pays !

Le groupement d'employeurs est un dispositif de mutualisation des ressources humaines entre plusieurs opérateurs économiques (privés, publics, marchands, non marchands). Ils partagent les coûts et les temps de travail d'un ou plusieurs salariés, comme des secrétaires, des comptables, du personnel d'entretien, des jardiniers pour les abords des entreprises voire, pourquoi pas, des écoconseillers, capables de les épauler dans leurs démarches d'efficacité énergétique et environnementale. La forme juridique utilisée est celle du « groupement d'intérêt économique », par au moins deux entreprises. Celles-ci sont solidairement responsables et cogèrent, par consensus, le personnel employé par le groupement et qui travaille pour elles selon une alternance et un volume horaire à déterminer. Cela peut à la fois être six mois de suite de chaque côté, pour du travail saisonnier par exemple, un ou deux jours par semaine ou quelques heures par jour dans chaque entreprise pour des fonctions commerciales, de secrétariat, d'entretien des locaux. Cette structure est particulièrement souple car elle permet aux entreprises de se regrouper sans capital de départ et ne requiert qu'un contrat sous seing privé, donc pas de passage devant le notaire.

La grande entreprise qui intègre tous les processus, de la production à la commercialisation, a une allure de dinosaure. Les tâches y sont segmentées. Les sous-traitants se multiplient tout comme les « mises à disposition » de travailleurs. Or, on constate que la taille moyenne des entreprises diminue, qu'il y a une nécessité de mobilité des salariés et une forte aspiration à la sécurité de l'emploi. Le groupement d'employeurs n'avait pas autant de sens il y a cinquante ans qu'aujourd'hui. Son succès dans d'autres pays le prouve.

Selon différentes études<sup>5</sup>, le groupement répond à des besoins qui ne sont pas parfaitement couverts par l'intérim ou le recours à des indépendants. Trois exemples permettent d'illustrer ce besoin. Des PME ont envie d'un site internet vivant, avec une bonne approche marketing. Cela ne nécessite pas une personne à temps plein. En partageant un salarié, elles ont sous la main à un coût raisonnable quelqu'un qui les connaît bien, qui comprend leurs attentes, qui peut, facilement et à moindre coût, procéder rapidement aux ajustements nécessaires en fonction de l'actualité de l'entreprise ou de l'évolution de ses besoins. Et cela n'empêche pas de faire appel à un conseil stratégique à haute valeur ajoutée au bout de quelque temps. C'est la même chose en comptabilité. Un employé partagé peut débiter le terrain, tenir à jour les comptes. Puis les présenter à un spécialiste qui va les analyser et conseiller. Enfin, un tel groupement peut aider des PME et des TPE à entamer ou poursuivre, grâce à l'apport de nouveaux travailleurs partagés, des efforts spécifiques en matière énergétique ou environnementale : gestion des déchets, entretien des espaces verts, recherche d'une meilleure efficacité énergétique, amélioration des lieux de travail,...

Ecolo et Groen appellent à un soutien public accru de cette formule encore trop méconnue. Les groupements d'entreprises permettent de favoriser le développement des PME et l'emploi. De plus, le principe du groupement d'employeurs poursuit aussi un but social en améliorant la qualité de l'emploi. Il permet de sortir des intérimaires de la précarité en leur offrant un contrat à durée indéterminée.

Pour favoriser cette formule des groupements d'employeurs il faut lever certains obstacles existants. La loi autorise les groupements d'entreprises en Belgique depuis 2000, mais prévoit des restrictions au niveau du personnel qui peut être engagé par le groupement. Actuellement la loi ne leur permet d'embaucher que des demandeurs d'emploi difficiles à placer. Cette restriction, inexistante en France et à la motivation assez obscure, devrait être levée. Le groupement d'entreprises est un mécanisme qui permet aux entreprises de grandir, est un sas vers une première embauche propre à temps plein et crée de l'activité et de l'emploi. De même, il est utile de prévoir des réductions de cotisations sociales pour les deux ou trois premiers emplois créés par un groupement. De la même manière que s'il s'agissait des premiers emplois d'une nouvelle entreprise.

Ces groupements d'entreprises pourraient également être encouragés dans les secteurs de l'agro-alimentaire de manière à permettre l'organisation de circuits de transformation et ou de ventes de produits issus de culture et d'élevage biologiques. De tels circuits de proximité permettant des produits de qualité à des prix accessibles pour tous et de soutenir les producteurs locaux dans un développement durable et équitable de leur activité.

### **Proposition 6 : Favoriser la recherche et développement verte**

La Recherche et Développement, ce sont les emplois de demain et la mise en place des processus nouveaux qui permettront à notre économie d'être moins gaspilleuse d'énergie et plus efficace sur le plan environnemental. Comme les autres pays d'Europe, la Belgique poursuit l'objectif d'investir

<sup>5</sup> Notamment de Frédéric Naedenoen, chercheur au Laboratoire d'études sur les nouvelles technologies, l'innovation et le changement lié à l'Université de Liège.

l'équivalent de 3% du PIB en R&D. Elle en est loin, voire de plus en plus loin, faute notamment d'investissements publics suffisants dans ces secteurs.

Eurostat estimait le 8 septembre dernier que la Belgique n'avait dépensé que 1,87% de son PIB en recherche et développement en 2007 (dernières données disponibles). C'est un recul net par rapport à 2001 (2,01% du PIB à l'époque). C'est largement moins que les montants investis en Suède (3,60% du PIB), en Finlande (3,47%), en Autriche (2,56%), au Danemark (2,55%) ou en Allemagne (2,54%). Depuis 2007, les budgets fédéraux n'ont pas augmenté. On est donc aujourd'hui bien loin de l'objectif de l'UE concernant les dépenses de recherche et développement et l'Etat fédéral belge porte une large part de cette responsabilité. En effet, en matière de R&D, le privé couvre environ 3/5 du financement, situant la Belgique sur ce point dans le haut du peloton européen. Par contre, en termes d'investissements publics, nous sommes parmi les derniers !

C'est pour cette raison qu'Ecolo et Groen soutiennent les mesures de baisse de cotisation pour les chercheurs et ont proposé une augmentation de la déductibilité fiscale via les intérêts notionnels pour les frais engagés en R&D.

Il apparaît également utile dans ce cadre de renforcer les centres de recherches collectives<sup>6</sup> et d'en créer de nouveau dans les secteurs émergeant. Au niveau régional, de nouveaux centres de recherche sont apparus dans des domaines moins traditionnels (biotechnologie, chimie, nouveaux matériaux, etc.), c'est une voie à renforcer !

Outre les mesures de diminution de cotisation et d'exonération fiscale, Ecolo et Groen plaident pour un plan global renforçant le secteur de la R&D via :

- une approche coordonnée de ces différents centres quant au développement les plus récents participant de la transition vers une économie compétitive et peu gourmande en ressources (notamment via la fixation d'objectifs et la rédaction d'un rapport communs à tous les secteurs) ;
- la mutualisation du résultat des recherches effectuées dans les secteurs nodaux, notamment les TIC et l'électricité ;
- la création de nouveaux centres dans les secteurs n'en disposant pas à l'heure actuelle (administration publique, santé, déchets, dépollution des sols,...)
- la participation à des initiatives européennes similaires en matière de R&D.

---

<sup>6</sup> Les centres de recherches collectives ont pour objectif était de mutualiser les efforts de recherche dans un secteur économique donné, afin d'en réduire les coûts, diffuser les connaissances auprès de toutes les entreprises et d'aider celles-ci à les exploiter. Les recherches portent sur les processus en vue d'introduire de nouvelles technologies. Neuf centres ont ainsi été constitués dans les secteurs du métal/des TIC, de la construction, du textile, du bois, du ciment, de la céramique/du verre, de la brasserie, du diamant et de la route. Deux autres catégories de centres existent en parallèle : les 4 centres libres (sidérurgie, revêtement et peinture, soudure, industrie électrique) et les 28 centres autonomes. Les centres sont donc constitués pour des secteurs traditionnels et les secteurs de l'agriculture, de la métallurgie, des activités reconnues d'utilité publique et de la construction emploient à eux seuls 65 % de l'ensemble du personnel de R&D. Ces centres travaillent sur la (pré)normalisation, la recherche appliquée et la dissémination d'informations liées aux brevets. Les dépenses publiques en R&D dans ces centres apportent une contribution de 0,04 % du PIB à l'objectif européen d'un effort du secteur public de consacrer 1 % du PIB à la R&D. Depuis 1993, les centres qui employaient en 2005 près de 1.100 personnes (dont 620 scientifiques universitaires) ont vu leurs effectifs augmenter moins rapidement que dans l'ensemble de l'économie.

## **Proposition 7 : Orienter les aides publiques en faveur des entreprises qui maintiennent ou créent de l'emploi et qui prennent en compte l'environnement**

Via diverses mesures, l'Etat aussi apporte sa contribution à l'investissement et à l'emploi. De nombreuses aides fiscales ou réductions de cotisation sociale existent, en effet, dans notre pays. En 2008, 3.511.624 emplois équivalents temps plein ont ainsi bénéficié de réductions de cotisation, ce qui représente un budget annuel de presque 6 milliards d'euros. Par ailleurs, parmi les aides fiscales octroyées, il y a aussi les intérêts notionnels qui privent le budget de l'Etat de centaines de millions d'euros de recettes, sans pour autant profiter de façon massive aux plus petites entreprises.

Ces aides publiques ne peuvent pas être octroyées sans contrepartie. Elles doivent être un levier pour l'investissement durable et l'emploi. Or, trop souvent, ces aides constituent des effets d'aubaine, augmentant spectaculairement les bénéfices des uns sans pour autant faire la différence pour les autres, et menacent les recettes de la sécurité sociale. Ainsi, les intérêts notionnels profitent principalement à des grosses machines, capables de mobiliser des capitaux importants ou à des constructions artificielles. Les acteurs de l'économie réelle, les PME ou TPE qui recourent aux intérêts notionnels représentent une minorité des bénéficiaires de ce mécanisme alors que leurs bénéfices sont principalement réinvestis dans le développement de leur activité. Que dire des entreprises qui investissent davantage dans la Recherche & Développement ou dans la formation de leurs travailleurs : elles ne bénéficient pas d'un tel avantage fiscal. Ce sont pourtant ces orientations qu'il faut soutenir !

Ecolo et Groen réclament que les aides publiques soient conditionnées à l'investissement dans le développement de l'activité et ou à la création réelle d'emplois ou à tout le moins, au maintien de l'emploi. C'est le sens de l'amendement défendu lors de l'adoption des intérêts notionnels et de la proposition de loi déposée en mai 2008 visant à conditionner l'octroi de cet avantage au maintien de l'emploi, à combattre certains montages fiscaux, à limiter l'impact budgétaire des intérêts notionnels et à octroyer un avantage fiscal supplémentaire pour l'innovation et la R&D .

D'une façon générale, Ecolo et Groen proposent que certaines aides publiques ciblées permettent d'inciter les entreprises à opter pour les choix écologiques. En rendant le choix écologique moins cher, on démontre, en effet, que d'autres orientations sont possibles et on oriente durablement l'économie. Sous l'impulsion des Verts, de nombreuses mesures facilitant le choix écologique ont d'ailleurs déjà vu le jour (déductions fiscales à l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) à la performance énergétique de l'habitation et aux énergies vertes ; déductions fiscales à l'IPP, en frais réels, des trajets en vélo, du covoiturage, du transport en commun, ...), il faut accentuer cette tendance positive !

L'Horeca est également un secteur d'activité qui se mobilise pour améliorer la qualité des produits cuisinés, du service et de l'efficacité énergétique de leurs cuisines et structures hôtelières. La demande est croissante pour de la cuisine réalisée à partir de produits issus de productions locales de nos terroirs. Ce secteur doit également s'organiser pour anticiper l'interdiction totale de fumer. Le moment est donc idéal pour ne pas se satisfaire d'une diminution de la TVA à 12% telle qu'elle a été « organisée ». Ce secteur mérite d'être aidé dans sa capacité à créer de l'emploi, y compris pour du personnel peu qualifié, dans sa mobilisation pour former ce personnel et pour améliorer son efficacité énergétique et dans sa place dans la chaîne de l'agro-alimentaire de qualité. Pour les Verts, un vrai contrat est à conclure avec ce secteur qui associe à ces orientations les aides fiscales directes et indirectes qui peuvent leur être utiles.

Nous proposons en particulier une telle orientation « verte » pour les nouvelles aides publiques qui seront octroyées lors de la conclusion des accords interprofessionnels 2010-2011 et suivants.

La conditionnalité et l'orientation des aides aux entreprises, c'est l'option retenue par les gouvernements régionaux wallon et bruxellois, avec l'objectif de positionner nos économies à l'avant-garde en matière d'efficacité énergétique et de nouvelles technologies vertes.

### **Proposition 8 : Soutenir la demande de biens écologiques, respectueux de l'environnement et des droits sociaux via les marchés publics**

Chaque année, les pouvoirs publics d'Europe dépensent l'équivalent de 16% de leur produit intérieur brut dans l'achat de biens tels que du matériel de bureau, des éléments de construction et des véhicules de transport, ainsi que de services dans des domaines tels que l'entretien des bâtiments, les transports, le nettoyage et la restauration.

Les marchés publics peuvent déterminer les tendances en matière de production et de consommation ; ainsi, une importante demande de biens « écologiques », de la part du secteur public fera apparaître ou soutiendra des marchés de produits et de services respectueux de l'environnement et des droits des travailleurs. Ce faisant, le secteur public incitera également les entreprises à mettre au point des technologies environnementales performantes. Une utilisation plus durable des ressources naturelles et des matières premières bénéficierait à l'environnement comme à l'économie générale, par la création de débouchés pour les activités « écologiques » naissantes.

L'idée fondamentale des marchés publics durables est de déterminer des critères sociaux et environnementaux clairs et ambitieux, applicables aux produits et aux services. Ces critères sont définis dans des clauses spécifiques et peuvent avoir trait à l'objet du marché, aux spécifications techniques, à la sélection des candidats, à l'attribution du marché ou à l'exécution du contrat.

La Commission européenne a proposé en 2008 dans une communication relative à des marchés publics que d'ici à 2010 la moitié de toutes les procédures d'adjudication soient écologiques. Il y a encore du chemin à parcourir !

Dans l'état actuel des choses rien n'empêche les adjudicateurs publics ou privés d'insérer des conditions environnementales, sociales et éthiques dans leurs appels d'offres publics... mais rien ne les y oblige non plus. Une étude européenne a montré que pour notre pays, seulement 10 % des cahiers des charges intègrent des critères environnementaux alors que 70% des adjudicateurs interrogés affirment y avoir recours.

Les députés verts se sont battus pendant l'arc en ciel pour que le gouvernement fédéral défende au niveau européen, dans le cadre des travaux sur les directives européennes marchés publics, un maximum de possibilité d'intégration de clauses sociales et environnementale. Ils ont déposé propositions et recommandations au moment de la transposition dans la législation belge. Il faut que les ouvertures qui en ont résulté de ces combats soient utilisées bien davantage.

Ecolo et Groen souhaitent rendre l'inclusion de clauses environnementales obligatoires pour les marchés publics. Les autorités publiques, en commençant par le niveau de pouvoir fédéral, doivent montrer l'exemple en encourageant les alternatives moins polluantes et les achats les plus éthiques.

## **Proposition 9 : Isoler les bâtiments publics**

L'état fédéral gère, principalement via la Régie des Bâtiments, un parc immobilier important qui se caractérise souvent par une certaine vétusté et de piètres performances énergétiques, c'est notamment le cas des prisons et des palais de Justice<sup>7</sup>.

Agir pour rendre ces bâtiments plus efficaces est une urgence, non seulement par rapport au rôle d'exemple que doivent assumer les pouvoirs publics mais également par rapport à l'impact fort et le rendement rapide que peut avoir un tel investissement.

A l'heure actuelle de nombreux fonds ayant trait à l'économie d'énergie existent au niveau fédéral. Cet éparpillement des moyens est inefficace. Ecolo et Groen proposent depuis plusieurs années de rassembler ces fonds en un seul fonds pour plus d'efficacité de gestion et d'action.

Ecolo et Groen proposent complémentirement que ce fonds unique lance un grand emprunt public en vue de financer l'isolation des bâtiments publics fédéraux et, pourquoi pas, avec l'accord des entités concernées, des bâtiments publics relevant d'autres niveaux de pouvoir ou d'autres pouvoirs organisateurs, comme les écoles et les hôpitaux. Cet emprunt, qui doit aller de paire avec une réforme fondamentale du fonctionnement de la Régie des Bâtiments, permettrait de donner un débouché utile à l'épargne des ménages belges, tout en accélérant fortement les investissements économiseurs d'énergie. L'emprunt serait remboursé progressivement au moyen des économies d'énergie réalisées, dans le cadre d'un système de tiers-investisseur.

Réaliser des investissements qui permettent de réduire les frais de fonctionnement de l'Etat, c'est aussi contribuer au financement des dépenses futures découlant du vieillissement de la population. Outre la rentabilité économique d'un tel projet, un tel fonds permettrait à l'Etat de contribuer de façon significative à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de notre pays. De plus, ce projet aurait un effet de soutien du secteur de la construction qui s'essouffle en raison de la crise économique.

## **Proposition 10 : Favoriser l'émergence d'initiatives d'économie sociale et solidaire en facilitant leur financement**

Les organisations d'économie sociale et solidaire émergent souvent en réponse à des demandes sociales ou économiques auxquelles le marché et/ou l'action publique ne peuvent pas répondre de manière satisfaisante ou rapide. Face à l'enjeu du dérèglement climatique, il n'est dès lors pas étonnant de voir émerger des initiatives dans le secteur de l'économie sociale. Elles jouent également un rôle pionnière par rapport à des métiers nouveaux, notamment dans les secteurs de la récupération, de la réutilisation ou de la dépollution.

Pour réussir la transition écologique de l'économie, il faut donc aussi laisser la chance à ces manières d'entreprendre différentes.

La problématique du financement est cruciale pour l'économie sociale, car de celui-ci dépend le développement de leurs activités et la réalisation de leur mission sociale à court, moyen et long terme. Or, bien souvent, ce secteur est confronté à des difficultés de financement parce que bon nombre

---

<sup>7</sup> Une seule personne est chargée, au niveau du Ministère de la Justice, depuis peu, de la coordination des efforts en vue d'une meilleure efficacité énergétique de ces bâtiments. Il y a pourtant du travail pour plusieurs dès lors que les consommations énergétiques de ces bâtiments sont particulièrement spectaculaires : plus de 9 millions de m<sup>3</sup> de gaz, plus de 38 millions de Kw/H, plus de 3 millions de litres de mazout annuellement !

d'entreprises sociales ne peuvent pas couvrir leurs dépenses courantes par la vente des biens et services en raison de la nature-même de leur activité qui présente un caractère au moins partiellement non marchand. Elles sont souvent confrontées à des difficultés pour financer leurs investissements, du fait que les circuits traditionnels permettant de lever du capital ou d'emprunter ne sont pas toujours adaptés à leurs spécificités et, enfin, parce que leurs besoins de trésorerie peuvent être particulièrement aigus dans la mesure où certaines de leurs sources de financement (subsidés publics notamment) peuvent donner lieu à des délais de paiement importants<sup>8</sup>.

Dans ce contexte, Ecolo et Groen demandent l'adoption de mesures susceptibles de contribuer aux besoins de financement de ces organisations durant tout leur cycle de vie.

Afin de mobiliser l'épargne privée et publique à destination, notamment, des organisations d'économie sociale et solidaire, nous proposons en premier lieu qu'une norme minimale pour les investissements financiers socialement responsables soit fixée par la loi. Une étude réalisée par le Réseau Financement Alternatif en janvier 2009, fruit d'un consensus entre plus de trente acteurs de la société civile francophone et néerlandophone, prévoit diverses conditions pour que des produits financiers puissent être qualifiés d'éthiques, de socialement responsables et de durables, ainsi que la nécessité de recourir à un organisme indépendant afin de certifier les comptes et les démarches entreprises.

Par ailleurs, Ecolo et Groen demandent au gouvernement fédéral de prévoir un mécanisme permettant au Fonds de l'économie sociale et durable d'entreprendre de nouvelles activités et de servir de nouveaux clients. Ce fonds, créé en 2003 avait pour objectif *"toute forme d'intervention au profit d'organisations ou d'entreprises qui font partie de l'économie sociale, notamment la participation au capital et/ou l'octroi de prêts"*. Or depuis les discussions institutionnelles prévoyant une régionalisation future de l'économie sociale, ce fonds ne peut plus être utilisé pour financer de nouveaux projets. Il convient de remédier à cette situation et d'assurer la continuité du financement de l'économie sociale dans le futur.

Pour assurer via l'épargne privée le financement d'activités telles que celles développées par l'économie sociale, ECOLO et Groen proposent également que des règles soient fixées dans la gestion des fonds de pension du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> pilier de manière à ce que ceux-ci soient mobilisés au service de l'économie réelle et plus spécifiquement d'une économie verte et solidaire. Actuellement, tant les entreprises que les citoyens, et dès lors les fonds de pension eux-mêmes, bénéficient d'avantages importants mais sans réelle contrepartie sociale sous la forme de critères de placement durables. Trop souvent, les salariés se font licencier à cause de la pression entretenue par le fonds de pension qui gère son épargne retraite... et qui demande à l'entreprise dont il est devenu actionnaire des rendements artificiellement élevés. Il arrive aussi que le fonds de pension auquel sont affiliés les travailleurs d'une entreprise investisse dans des entreprises concurrentes. Ces mêmes fonds de pension investissent parfois dans des activités dévastatrices pour l'environnement et la santé ou même dans des entreprises qui exploitent des enfants. Ce n'est évidemment pas acceptable !

La déductibilité à l'impôt des sociétés ou des personnes physiques des cotisations payées pour la constitution de pension du 2<sup>ème</sup> ou du 3<sup>ème</sup> pilier coûte cher au budget de l'état. Il est essentiel de s'assurer que cet argent soit utilisé à bon escient, au service de l'économie, plutôt que de participer à la spéculation financière.

C'est pourquoi, nous avons déposé une proposition de loi visant à soumettre les fonds de pension à des règles plus strictes et à orienter les moyens de ceux-ci dans des secteurs et des activités durables.

---

<sup>8</sup> Mertens, ed, 2010, La gestion des entreprises sociales, Edipro.